

Paris, le 18 mai 2020

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous qui êtes si essentiel à la vie des Parisiennes et des Parisiens, j'ai souhaité vous réécrire afin de vous présenter les mesures prises par la municipalité pour préparer et accompagner au mieux le déconfinement à Paris.

Nous sommes maintenant engagés dans une nouvelle phase de la gestion de la crise sanitaire, rendue possible par le ralentissement de la circulation du virus dans notre Ville et la baisse du nombre de personnes hospitalisées et en réanimation.

L'heure reste néanmoins à la gestion très vigilante d'une crise sanitaire majeure. Nous savons aussi que les conséquences économiques et sociales de cette crise seront profondes et durables pour notre pays comme pour notre ville. C'est pourquoi, aux mesures d'urgence et de soutien prises depuis le mois de mars, vont désormais s'ajouter des mesures structurelles de relance, d'aide aux forces vives et d'accompagnement durable des personnes les plus vulnérables.

Je veux témoigner, au nom de la Ville et en notre nom à toutes et à tous, notre grande reconnaissance à l'égard de tous les personnels soignants, de tous les professionnels du secteur public et du secteur privé, ainsi que de tous les bénévoles associatifs, qui ont maintenu leur activité pendant le confinement pour assurer la continuité de la vie de notre Ville. Je remercie aussi les Parisiennes et les Parisiens qui, en faisant preuve d'un civisme exemplaire, nous ont permis d'entrer dans cette phase de déconfinement.

Comme je l'ai déjà fait à deux reprises, je tiens à vous informer de la manière la plus complète des mesures engagées par la Ville, dont certaines en partenariat étroit avec des acteurs institutionnels (AP-HP, ARS, Préfecture de la Région Île-de-France, Préfecture de Police, Rectorat, Ministère de la Culture...), en totale adéquation avec les dispositions sanitaires en vigueur.

Faire face à la crise et gérer le déconfinement

La réouverture des crèches et des écoles

Depuis ce mardi 12 mai, 2000 enfants parisiens ont pu rejoindre les crèches parisiennes. 2000 nouvelles places seront proposées au cours de la semaine prochaine aux familles parisiennes. Ce jeudi 14 mai, 16 500 enfants ont pu retrouver leur école.

C'est une étape importante pour notre ville qui a été préparée depuis plusieurs semaines avec les vingt maires d'arrondissement, avec une seule priorité : protéger la santé des enfants, des familles et des adultes présents dans l'école. Je veux en particulier saluer le travail exceptionnel réalisé par les agents des circonscriptions des affaires scolaires et de la petite enfance, grâce à qui nous avons notamment pu rouvrir 92% des écoles parisiennes, jeudi 14 mai.

Depuis plus de deux semaines, tout a été mis en œuvre par les services de la Ville de Paris pour préparer cette reprise très progressive des crèches et des établissements scolaires dans le plus strict respect des consignes sanitaires à travers le nettoyage intensif de plus de 800 locaux, la mise à disposition d'un kit de protection par établissement (masques, gel hydro-alcoolique, savon etc.), ou encore la préparation des salles pour pouvoir y accueillir des sections d'une dizaine d'enfants.

Pour protéger la santé des Parisiennes et des Parisiens, dans une ville dense où la circulation du virus reste présente, le choix a été fait, en collaboration étroite avec le Rectorat, que je remercie, d'organiser une reprise scolaire très progressive. C'est pourquoi, jusqu'à la fin du mois de mai, l'inscription à l'école par les directeurs d'école est limitée aux publics prioritaires suivants : les enfants dont les parents travaillent à la gestion de la crise et à la reprise de l'activité, les enfants fréquentant les classes de Grande section de maternelle, de CP et de CM2, les enfants en situation de handicap et les familles avec des fragilités sociales et scolaires. Cette démarche permettra à plus de 28 000 enfants parisiens de retrouver leurs écoles.

À la fin de ce mois, nous réaliserons un premier bilan des conditions d'accueil et du fonctionnement des établissements. En fonction des résultats, d'autres familles pourront progressivement être accueillies.

L'usage des équipements de plein air

Depuis le 11 mai, plusieurs mesures prises par le préfet de police pendant le confinement ont été levées en plein accord avec la Ville : les Bois de Vincennes et de Boulogne sont intégralement ouverts ; le Champ-de-Mars et l'esplanade des Invalides sont à nouveau accessibles ; les voies sur berges ont rouvert sur toute leur longueur, pour tous les usagers ; les activités physiques individuelles sont autorisées sans restriction horaire sur l'ensemble de la capitale.

L'accès aux cimetières parisiens a été rouvert mais demeure prioritairement réservé aux cérémonies de recueillement et d'obsèques, dans la limite de 20 personnes. Le recueillement des familles sur la sépulture de leurs proches est autorisé, en matinée et le dimanche. L'accès des cimetières au public pour tout autre motif reste en revanche interdit jusqu'à nouvel ordre.

Comme vous le savez, j'ai aussi demandé la réouverture, uniquement pour la promenade, des parcs et jardins de la Ville. A ce stade, le Gouvernement n'a pas encore donné son accord. Je considère que c'est une mesure de santé publique dans une ville aussi dense que Paris, utile au respect de la distanciation physique. Cette réouverture progressive serait conditionnée par le strict respect des règles sanitaires, notamment avec le port du masque obligatoire. Je sais à quel point les habitants de la capitale ont été rigoureux dans le respect du confinement, dans des conditions souvent très difficiles, bien loin de certaines caricatures. J'ai bon espoir que ma demande soit rapidement entendue.

Régime des marchés, rues commerçantes et centres commerciaux

Nous pouvons nous réjouir que tous les marchés alimentaires et non alimentaires de plein air et couverts aient rouvert depuis le mardi 12 mai, selon un cahier des charges rigoureux et une organisation adaptée à la situation sanitaire. Ils sont essentiels pour permettre au plus grand nombre d'avoir accès à des produits de qualité, souvent à des prix plus abordables, ainsi qu'au maintien d'une agriculture de proximité.

Par ailleurs, les mesures de régulation de certaines zones commerçantes, notamment dans les 14, 17 et 18^{èmes} arrondissements ont été levées : les commerces ont pu rouvrir sur les plages horaires antérieures au confinement, et réinstaller leurs contretalages. Néanmoins, les services de la Préfecture de police et de la Ville de Paris exercent des contrôles stricts et j'ai reçu l'assurance du préfet de police qu'il prendra à nouveau, le cas échéant, des mesures de fermeture administrative ou de régulation des horaires et des conditions d'ouverture.

Resteront fermés après le 11 mai et jusqu'à nouvel ordre : les centres commerciaux et grands magasins de plus de 40.000m² de la capitale (Forum des Halles, Galeries Lafayette Haussmann, Printemps Haussmann, Italie 2, Beaugrenelle), les restaurants, cafés et bars, les cinémas, salles de spectacles (concerts, théâtre, danse, opéra, cabarets, discothèques), les lieux de sport fermés, les piscines, les salles polyvalentes et les salles des fêtes. Nous étudions de près les conditions de réouverture de tous ces établissements.

Se protéger et protéger les autres dans l'espace public

Nous avons déployé des distributeurs gratuits de solution hydro-alcoolique dans l'espace public. Depuis le 11 mai, ce sont près de 2 000 mobiliers urbains qui sont progressivement équipés de distributeurs de solution hydroalcoolique : 1 500 abris voyageurs (soit 3 sur 4) et l'ensemble des 435 sanitaires automatiques. Ces distributeurs disposeront d'une capacité de 5 litres permettant 3 300 usages, et seront réapprovisionnés et désinfectés régulièrement par une équipe dédiée du prestataire. Au total, ce sont ainsi près de 6,5 millions de gestes de désinfection qui pourront être effectués chaque semaine grâce à ces distributeurs.

Par ailleurs, depuis le 11 mai, la Ville distribue des masques à tous les habitants, et en priorité aux plus fragiles, via plusieurs canaux. Tout d'abord, 2,2 millions de masques, soit un pour chaque Parisien, grâce au réseau des pharmacies parisiennes. Ils sont lavables et réutilisables. Ce dispositif repose sur un partenariat avec les pharmaciens, que je tiens à remercier chaleureusement pour leur engagement. Depuis le 11 mai, 134 000 masques ont d'ores et déjà été distribués, et le rythme de distribution s'accélère régulièrement. Ces masques barrières grand public ont une capacité de filtration de 90 à 95%. Leurs matériaux sont tous certifiés par la Direction Générale de l'Armement. Par ailleurs, en début de semaine du 18 mai, un masque en tissu sera envoyé à toutes les personnes âgées ainsi qu'à toutes les personnes en situation de handicap inscrites au fichier Chalex. À cela, s'ajoutent 25 000 masques distribués aux personnes en situation de précarité par la Fabrique de la Solidarité, et 250 000 masques à usage unique livrés aux mairies d'arrondissement pour qu'elles puissent les distribuer, au plus près des besoins, aux personnes fragiles, aux associations et aux commerçants.

Enfin, en lien avec la Préfecture de la Région Ile-de-France, la SNCF et la RATP, nous avons participé à la distribution de plus d'un million de masques à usage unique dans le réseau Métro – RER.

Assurer la propreté des rues

Le nettoyage des abords des écoles, des crèches et des hôpitaux restera prioritaire pendant cette période de déconfinement.

La semaine du 11 mai a vu la réouverture progressive de tous les ateliers de la Direction de la propreté, pour des interventions coordonnées dans toutes les rues et le nettoyage des marchés alimentaires. Les opérations d'enlèvement des affiches sauvages et de dégraffitage ont également repris.

La semaine du 25 mai, nous aurons retrouvé nos pleines capacités de nettoyage et de lavage mécanique et le nettoyage du périphérique aura repris. Par ailleurs, le service gratuit d'enlèvement des encombrants rouvrira à ce moment-là.

Pour que notre action soit la plus efficace, j'ai demandé à chaque maire d'arrondissement de faire valoir ses priorités d'intervention aux chefs des divisions territoriales.

Permettre des déplacements sécurisés et facilités

Pour réussir le déconfinement, le respect de la distanciation physique dans les métros, les RER, les bus et les tramways, est un enjeu déterminant. Par ailleurs, nous devons offrir de nouvelles alternatives à l'usage de la voiture individuelle, en particulier le vélo et la marche à pied. Cela est nécessaire pour des raisons sanitaires et environnementales, mais aussi pour tous ceux qui n'ont pas de voiture et doivent prendre les transports en commun. Nous devons leur donner le choix. Enfin, nous devons donner plus d'espace aux piétons pour faciliter la marche à pied dans le respect des règles de distanciation physique. Comme vous le savez, j'ai demandé au Gouvernement que le port du masque puisse être rendu obligatoire à Paris, compte tenu de la densité de notre ville. C'est, là aussi, une mesure de santé publique qui permettrait de limiter la propagation du virus.

Nous menons ce travail en étroite coopération avec les communes et départements voisins, ainsi qu'avec la Métropole du Grand Paris et la Région, en particulier à l'intérieur du périmètre délimité par l'A86. Dans cet esprit, nous avons ouvert, dès le 11 mai, plus de 2 000 places dans les parkings relais aux portes de Paris. Le stationnement y est gratuit pour les détenteurs d'un pass Navigo et nous travaillons au développement d'itinéraires cyclables entre Paris et la banlieue.

Dans Paris, nous aménageons 50 kilomètres de pistes cyclables supplémentaires, nous élargissons les trottoirs et nous créons de nouvelles rues piétonnes pour offrir plus de sécurité aux piétons comme aux cyclistes.

Nous avons commencé par les rues et les avenues qui correspondent aux parcours des lignes 1, 4 et 13 du métro. Il y aura des parcours à vélo nord-sud, de la Porte de Saint-Ouen à la Porte de Vanves, et de la Porte de Clignancourt à la Porte d'Orléans. Il est également possible de circuler à vélo entre Vincennes, à l'est, et La Défense, à l'ouest, en passant par Bastille, Concorde puis les Champs-Élysées, le tunnel de l'Etoile, la Porte Maillot, et la N13, aménagée par la ville de Neuilly. Depuis lundi, la rue de Rivoli est cyclable, à l'exception de la voie de bus, où pourront toujours rouler les bus, les taxis, les véhicules de livraison, les commerçants et les artisans, les professionnels de santé et les personnes en situation de handicap. D'autres aménagements, simples et sécurisés par des séparateurs ou par des plots de béton, sont aussi réalisés. Sur le tracé du RER A, nous aménageons 9,5 kilomètres de linéaire cyclable dans les deux sens.

Nous sommes également en train de mettre en place ou d'élargir des pistes sur des axes importants, comme les boulevards Saint-Germain, Saint-Michel, Haussmann, la rue Saint-Jacques, la rue de Vaugirard, le cours de Vincennes, l'esplanade des Invalides, ou encore la rue de La Chapelle.

Par ailleurs, certaines rues seront totalement piétonnisées, pour permettre le respect des espacements et la distanciation physique. Ce sera le cas par exemple pour les rues des Petits-Champs, Monsigny, Mouffetard, Faubourg-Saint-Denis, Aligre, ou pour le Carrousel du Louvre. Certaines rues seront partiellement piétonnisées ou verront la suppression d'une ou deux files de stationnement pour élargir les trottoirs, par exemple Haudriettes, Temple, Saint-Paul, Deux-Ponts, Faubourg-Montmartre, Poissonnière, Temple, Roquette, Ledru-Rollin, Van-Gogh, Rendez-vous, Patay, Brezin, Départ, Moines, Batignolles, Abbesses, Poteau, Lepic, Martyrs, Secrétan, Belleville, Avron, Pyrénées.

Les rues autour des écoles pourront aussi être fermées aux voitures, aux heures d'entrée et de sortie des enfants, de façon permanente.

À chaque fois, nous travaillons étroitement avec les vingt maires d'arrondissements pour trouver des solutions. Je les remercie pour leur engagement.

Assurer la protection des plus fragiles

Les principales aides financières allouées par la Ville (aides au logement, aides aux parents d'enfants en situation de handicap et Paris Solidarité pour les séniors et les personnes en situation de handicap) ont été renouvelées automatiquement en mars et en avril, et les procédures de demande d'aides exceptionnelles ou de services à domicile (portage de courses, repas, aide à domicile) ont été simplifiées. Une aide exceptionnelle a été mise en œuvre pour les familles bénéficiant en temps normal des trois tarifs les plus bas de la cantine scolaire.

Les contacts pris par les services de la Ville avec les plus fragiles sont réguliers et constants. 50.000 personnes accompagnées par les services sociaux parisiens sont appelées une fois par semaine par les équipes, avec une vigilance particulière pour les personnes les plus vulnérables qui peuvent être appelées plus régulièrement (familles en résidence temporaire à l'hôtel, situation ou risque de violence intrafamiliale, mesure de protection de l'enfance, personnes âgées isolées, problèmes d'addiction, personnes malades ou handicapées, familles monoparentales...). Dans un contexte difficile, les équipes dédiées à l'assistance aux personnes sans-abri ont été maintenues à un niveau élevé notamment auprès des distributions alimentaires ou des mises à l'abri.

Les professionnels des CASVP d'arrondissement (gardiens et agents administratifs) appellent chaque jour tous les habitants en résidence-appartement. Des renforts ont été affectés dans les résidences pour accompagner les personnes les plus fragiles.

Depuis le début du confinement, les équipes des espaces parisiens d'insertion ont contacté 6.779 allocataires du RSA en grande difficulté, notamment pour les aider à formuler des demandes d'aides exceptionnelles quand cela était nécessaire. Les situations inquiétantes (violences conjugales, familles dans des logements très exigus, problématiques de santé et de santé mentale, etc.) sont particulièrement suivies.

1.207 ménages accompagnés dans le cadre de procédures d'expulsion ont été contactés directement. Les associations partenaires de la Ville ont également appelé près de 4.000 ménages bénéficiant de mesures d'accompagnement social lié au logement et poursuivent des contacts réguliers avec 20% d'entre eux jugés particulièrement vulnérables.

Une cellule centralisée a été créée pour évaluer pendant la crise toutes les informations préoccupantes signalées pour les personnes majeures en situation de vulnérabilité nécessitant une éventuelle mise sous protection judiciaire ainsi que les mineurs, dans le cadre de la protection de l'enfance.

Les personnes inscrites dans Chalex continuent d'être appelées par près de 60 volontaires de la Ville de Paris et sont redirigées vers le CASVP en cas de besoin. Le fichier comporte désormais plus de 8500 inscrits. Les services ont reçu 700 signalements de besoins spécifiques (aide alimentaire, difficultés financières, d'accès aux soins ou besoin d'aide à domicile). Cette action se poursuivra autant que nécessaire. Ce fichier sera amené à évoluer, pour devenir le fichier « Reflex », notamment parce qu'il sera désormais utilisé dans toutes les situations de crise, qu'elles soient épidémiques, climatiques, ou provoquées par des événements exceptionnels.

Des personnes fragiles âgées et/ou handicapées ont également été ajoutées à nos campagnes d'envoi de messages préenregistrés et de prise de contact. Cela représente près de 22.000 personnes, dont 4.000 bénéficiaires d'une allocation pour l'emploi de personne à domicile ainsi que 9.000 bénéficiaires des aides sociales liées à la perte d'autonomie.

Essentielles après ce confinement, les visites des familles ont repris dans les EHPAD parisiens, quelques jours après les annonces du ministre, fin avril. Chaque EHPAD du CASVP applique un protocole unique conforme aux recommandations de l'ARS : les temps partagés sont courts, sans contact et s'effectuent si possible à l'extérieur de l'établissement lorsque la configuration le permet. Les sorties ne sont pas encore autorisées pour nos aînés résidant au sein des EHPAD, mais les équipes se mobilisent pour lutter contre l'isolement, en proposant notamment de nouvelles animations et en utilisant les tablettes tactiles données pour maintenir autant que possible les liens avec les proches via des appels vidéo.

Accélérer la mise en œuvre de tests

La question du dépistage s'inscrit dans une stratégie d'ensemble qui va du respect des gestes barrières et des règles de distanciation physique (en favorisant par exemple le télétravail et les déplacements à vélo) jusqu'à la mise à disposition de matériel (masques, gel hydro-alcoolique). Le dépistage est toutefois un maillon essentiel de cette stratégie car il permet d'identifier et de casser les chaînes de contamination.

C'est pourquoi, en coordination avec les différents acteurs, ARS et AP-HP notamment, j'ai voulu que la Ville ait un rôle moteur sur le sujet.

Tout d'abord en pratiquant très tôt un dépistage massif des personnels et résidents dans les EHPAD et d'autres établissements médico-sociaux comme les foyers abritant des personnes en situation de handicap, grâce à la mise en place d'équipes mobiles de dépistage de la Ville de Paris. La campagne de tests dans les EHPAD a été exhaustive et a été accompagnée par une cellule de soutien aux établissements avec les réorganisations nécessaires.

Ensuite, en poursuivant ce dépistage dans des lieux collectifs où le virus peut se propager rapidement, comme les foyers de travailleurs migrants ou les centres d'hébergement.

En dépistant aussi les agents de la Ville de Paris, en priorité ceux ayant présenté ou présentant des symptômes, ainsi que ceux appelés à entrer en contact avec le public.

En participant avec l'AP-HP et tous les acteurs de terrain, professionnels de santé notamment, à la création du dispositif COVISAN, qui permet de détecter les personnes atteintes de la maladie, d'identifier leurs contacts et de les aider à se confiner à leur domicile ou en hôtel s'ils le souhaitent. C'est d'ailleurs ce dispositif qui a été pris en exemple pour développer le dispositif national.

Au sein des écoles, le dépistage commencera par une série d'établissements identifiés avec les maires d'arrondissements, à partir notamment des données épidémiologiques sur la circulation du virus à Paris. Un dépistage sera proposé aux parents pour l'ensemble des élèves, sur la base du volontariat. Ce dispositif débutera dès la semaine prochaine et sera appliqué, après un premier retour d'expérience sur les premiers établissements, à l'ensemble des écoles parisiennes.

Dans toutes les écoles, nous mettrons aussi en place, en nous appuyant sur notre réseau de médecins scolaires et sur nos équipes mobiles, un dispositif permettant d'identifier les élèves symptomatiques, d'identifier leurs proches et les cas contacts et de les intégrer au plus vite, avec l'aide de la médecine de ville, dans le dispositif de suivi COVISAN.

Au-delà, nous allons aussi déployer l'information et la prévention en direction des parents grâce aux réseaux des médecins scolaires municipaux.

Continuer à se soigner

La crise sanitaire a mis en lumière les inégalités dans l'accès aux soins et dans la relation au soin des patients. Nous avons ainsi constaté que le confinement a pu se traduire par un certain renoncement aux soins, notamment pour les maladies chroniques, avec des conséquences très néfastes sur l'état de santé des patients les plus vulnérables. Avec l'AP-HP et les représentants du secteur socio-médical nous travaillons pour que ces patients se soignent à nouveau.

Il s'agit dans un premier temps d'organiser la coexistence des circuits et des secteurs accueillant des patients dits COVID+ et non COVID, ainsi qu'une bonne articulation entre médecine de ville et hôpital, en lien avec l'AP-HP.

Cette stratégie nécessitera de faire appel à des renforts en personnel de soins et requerra l'assurance de disposer de moyens de protection suffisants pour les patients et les professionnels.

Assurer la tranquillité et la sécurité de l'espace public

Sur le plan de la sécurité, les agents de la Ville de Paris ont su adapter leurs missions aux évolutions du contexte réglementaire et sanitaire. Aux côtés des forces de police, ils ont contribué au respect du confinement. Le travail quotidien de tranquillité publique et de protection de la population s'est doublé d'une mission renforcée de soutien aux personnes les plus vulnérables, qu'elles soient dans la rue, chez elles ou dans des lieux d'accueil collectif liés au confinement.

Désormais, les agents de sécurité de la Ville de Paris sont mobilisés pour réussir le dé-confinement progressif à Paris en assurant notamment la régulation de la circulation et le respect des nouvelles pistes cyclables et les rues piétonnes. Les agents sont également présents aux abords des nombreux marchés de plein air parisiens et sanctionnent de nouveau les incivilités liées à la malpropreté. Ils continueront leur mission générale de tranquillité publique dans les rues de la capitale et notamment leur action de pédagogie et de médiation vis à vis des mesures barrières afin d'éviter des attroupements.

Relancer l'activité économique

Paris apparaît comme un territoire plus touché que le reste de la France par les mesures de confinement, en raison de la structure de ses emplois. La perte d'activité est estimée à -37,5% à Paris, contre -34,5% en France.

Je proposerai donc au Conseil de Paris d'adopter un plan massif pour soutenir les acteurs économiques et associatifs. Ce plan a été construit à partir d'échanges organisés chaque semaine avec les fédérations, syndicats professionnels, acteurs culturels et les partenaires institutionnels du milieu économique.

Adapter les activités dans l'espace public aux exigences sanitaires

Encore une fois, cette crise nous rappelle notre attachement à un mode de vie dans lequel la convivialité autour d'un repas ou d'un verre se passe en plein air. Il s'agit aussi d'un enjeu économique déterminant pour les bars et les restaurants. C'est pourquoi nous allons leur permettre d'utiliser plus largement l'espace public, gratuitement, jusqu'en septembre. En lien étroit avec les mairies d'arrondissements, nous veillerons à ce que cette occupation se fasse dans le respect des riverains.

Un Plan de soutien de 200 M€ aux entreprises et aux associations

Dès le début de la crise sanitaire, la Ville a déployé de premières actions de soutien en faveur du secteur économique et du tissu associatif de notre territoire. Cela s'est notamment traduit par le gel de loyers commerciaux, le gel de droits de terrasse et de redevances, la mise en place du stationnement gratuit ou l'accélération des délais de paiement pour les titulaires de marchés publics de la Ville. Ces mesures ont permis d'alléger les difficultés rencontrées par les structures au moment critique où elles étaient contraintes de fermer temporairement leurs portes ou de diminuer fortement leur activité.

Pour construire notre réponse à cette crise sur le fondement d'un diagnostic précis de la situation parisienne, une étude socio-économique a été menée par l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) et la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE). Sur cette base, nous avons bâti un Plan de soutien qui représente un engagement financier de plus de 200 millions d'euros, afin d'aider nos entreprises et nos associations à traverser la crise. Ce Plan de soutien contribuera à maintenir la diversité et la richesse du tissu économique parisien, d'appuyer la reprise d'activité et de limiter les effets de la crise, face au risque de fermetures d'activités et d'augmentation des demandeurs d'emploi qui menace notre territoire.

Le Plan de soutien permet de renforcer directement la trésorerie des entreprises et des associations à travers des mesures qui s'inscrivent dans la durée, en accompagnement de la reprise d'activité.

Tout d'abord, nous allégeons les charges qui pèsent sur les associations et les entreprises, notamment les commerçants et artisans. Nous procédons ainsi à l'exonération de 6 mois de loyers commerciaux des bailleurs sociaux pour les TPE fermées, les associations et les institutions culturelles (75 M€) et à l'exonération de 6 mois des droits de voirie, de terrasses et d'étalages, d'échafaudages et de palissades, de la redevance spéciale pour les déchets non ménagers, des redevances des commerçants des marchés alimentaires, des puces et des commerces ambulants ainsi que des redevances de stationnement des taxis (40 M€).

Par ailleurs, nous ouvrons un dialogue avec chaque concessionnaire et chaque délégataire de la Ville pour étudier les impacts opérationnels et financiers de la crise sanitaire sur l'exploitation de leurs équipements et de leurs services.

D'ici la fin de l'année, le Conseil de Paris sera ainsi amené à se prononcer, au cas par cas, sur des adaptations contractuelles et des exonérations de redevances dont nous estimons à ce stade l'impact potentiel à près de 40 millions d'euros.

Nous avons également décidé d'accompagner spécifiquement certains secteurs particulièrement fragilisés par la crise économique, à travers des plans de relance dédiés qui concerneront le monde culturel (15 M€), le monde associatif (10 M€), le secteur du tourisme (5 M€) et les acteurs de l'économie sociale et solidaire (4 M€). Enfin, pour accompagner la transition des acteurs de nos secteurs prioritaires (commerces, artisans, entreprises culturelles, jeunes entreprises innovantes), des appels à projets seront lancés en vue d'attribuer des aides à l'équipement (6 M€).

En complément de ces soutiens financiers, je souhaite renforcer encore davantage l'accès des TPE/PME aux marchés publics de la Ville de Paris, sous la forme d'un *Small business act* parisien, avec pour objectif que 9 prestataires sur 10 de la Ville soient des TPE/PME à l'horizon 2025.

Enfin, la Ville travaille à la mise en place d'un fonds d'intervention pour soutenir les TPE/PME. Il aura notamment pour objet de venir en aide à ces acteurs pour soutenir leurs fonds propres ou leur trésorerie afin de faciliter leur reprise d'activité.

Une attention soutenue aux acteurs culturels

Dès les premiers jours du confinement, nous avons été soucieux de son impact sur les artistes et les acteurs culturels, qui contribuent de manière essentielle à la vie, au dynamisme et à l'attractivité de notre ville.

J'ai immédiatement demandé à ce que les subventions prévues soient versées au plus vite afin d'éviter les ruptures de trésorerie et à ce que les redevances et loyers dus à la Ville soient gelés. Puis nos établissements se sont mobilisés pour offrir aux Parisiens une offre culturelle numérique de qualité et très diversifiée, diffusée à travers trois lettres actualisées « Paris Culture en quelques clics ». Nous avons notamment pu proposer de très nombreux spectacles et ateliers en ligne, le prêt gratuit de plus de 20000 livres numériques de nos bibliothèques, la mise en ligne des collections des musées municipaux et des archives municipales, sous de très nombreuses formes, et le lancement de l'opération « Fenêtre sur l'autre », en partenariat avec le Forum des Images, la Maison de la poésie et la Maison européenne de la photographie, qui invitait les Parisiens à faire part de leur créativité en ligne et donnera lieu à de belles expositions pour garder la mémoire de cette période si particulière. Nous avons en parallèle assuré la continuité pédagogique dans nos conservatoires, grâce aux technologies et aux approches innovantes des professeurs.

Par ailleurs, nous avons travaillé avec l'ensemble des acteurs culturels et leurs représentants, ainsi qu'avec le ministère de la Culture, à évaluer le préjudice subi et les manières dont nous pourrions leur apporter notre soutien. J'ai en conséquence annoncé un plan de soutien historique de 15 millions d'euros, que je soumettrai à l'approbation du Conseil de Paris, et qui prend en compte l'ensemble des secteurs culturels. Nous serons, dans ce cadre, particulièrement attentifs aux jeunes artistes, ensembles et compagnies, les plus fragiles et les moins soutenus, pour leur permettre de poursuivre leur activité. Nous accompagnerons également l'activité cinématographique, les libraires, les cafés-concerts, les théâtres privés, ainsi que les acteurs de la musique et les auteurs au travers de fonds communs avec le ministère de la Culture.

Les établissements soutenus de manière régulière par la Ville de Paris feront bien entendu l'objet d'une attention toute spéciale de notre part et nous avons annoncé l'organisation d'un « Mois d'août de la culture », qui sera l'occasion de soutenir de manière très directe les artistes et la création, dans tous les domaines.

Enfin, nous travaillons ardemment, en lien permanent avec les organisations syndicales, à pouvoir rouvrir progressivement les établissements culturels parisiens, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité. À brève échéance, certaines bibliothèques et certains musées, ainsi que les archives municipales, pourront à nouveau accueillir du public, puis il en sera de même dans tous les établissements municipaux jusqu'en septembre. Les missions essentielles des conservatoires et des ateliers beaux-arts seront assurées dans l'immédiat, notamment la passation des examens, concours d'entrée, jurys et stages d'été, et ils pourront accueillir à nouveau des enseignements à la prochaine rentrée scolaire. Enfin, les chantiers de rénovation du patrimoine historique sont réactivés progressivement.

Chère Madame et Cher Monsieur, depuis le début de cette crise majeure, nous sommes aux côtés des plus fragiles et de ceux qui prennent soin d'eux, c'est notre priorité. Car cette crise inédite aggrave les inégalités : accès aux soins, surmortalité, accès à une nourriture de qualité. L'effort de la Ville pour lutter contre ces injustices est le cœur de notre action.

Je veux encore une fois remercier toutes les Parisiennes et tous les Parisiens pour leur sens civique, qui a permis d'aborder dans les meilleures conditions possibles cette phase de déconfinement.

Je veux également vous remercier vous aussi, acteurs économiques et sociaux, publics comme privés, vous qui êtes les forces vives de notre Ville et qui avez répondu présent pour que la vie continue.

Enfin, je veux témoigner à tous les personnels soignants, tous les acteurs publics comme privés du secteur médico-social, notre très grande reconnaissance et les assurer que nous continuerons à être à leurs côtés et à les soutenir.

Pour finir, je souhaite réitérer les messages de prudence et de vigilance indispensables nonobstant cette période de déconfinement. C'est en respectant ces règles que nous commençons tous à intégrer dans notre vie quotidienne, que nous surmonterons ensemble cette épidémie.

Je suis confiante dans notre capacité à rester unis pour surmonter cette crise et je sais que je peux compter sur votre engagement.

En vous renouvelant tous mes remerciements, je vous prie de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, en notre total dévouement pour Paris et pour celles et ceux qui la font vivre.

Bien à vous,



Anne HIDALGO